

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le 10 FEV. 2023

ID : 037-213700586-20230206-DCM_2023_02_006-DE

**MAIRIE DE
37140 LA CHAPELLE-sur-LOIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2023

Date de convocation : 30/01/2023

Date d'affichage : 30/01/2023

Conseillers

en exercice : 15 L'an deux mil vingt-trois, le six février, à vingt heures trente,
Présents : 11 le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni,
Pouvoir : 0 en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses
Votants : 11 séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul,
Maire

Etaient présents : M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, Mme MUREAU Nicole,
M. PETIBON Jacky, M. LEPILLIEZ Philippe, M DRUGEON Francis, M. DELAUNAY Fabien,
M. SERVANT Dimitri, Mme GANDRILLE Christine, M. ALBERT Alexandre, M. de CHAMPS Hubert

Était excusé : M. DELETANG Grégory

Etaient absentes : Mme BEGOUIN Gaëlle, Mme DESCORMIERS Cindy, Mme BEAUMARD Angélique

Monsieur de CHAMPS Hubert a été désigné secrétaire de séance.

DCM 2023-02-006

7.5. - Finances - subventions

Projet installation d'une classe modulaire - demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023 - Retrait délibération du 9 janvier 2023

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 9 janvier 2023, le Conseil Municipal avait sollicité une subvention au titre de la DETR 2023 pour des travaux d'installation d'une classe modulaire dans l'enceinte de l'école Germaine Héroux.

Les montants des devis ayant été actualisés, il convient de délibérer à nouveau sur cette demande de subvention.

Aussi, Monsieur le Maire présente différents devis et propose de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023.

Le projet global de mise en place d'une classe modulaire étant estimé à 105 000 € HT,

Le plan de financement serait le suivant :

Coût total : 105 000 € HT

- DETR / DSIL : 42 000 €
- FDSR : 20 570 €
- Autofinancement / Emprunt : 42 430 €

L'échéancier de réalisation de ce projet est établi comme suit :

- Accord subvention : mai 2023
- Début des travaux : début juillet 2023
- Fin des travaux : fin juillet 2023

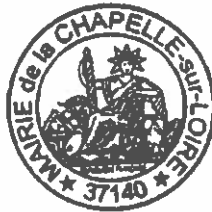
Compte-tenu de tous ces éléments,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'inscrire au budget 2023 le projet d'installation d'une classe modulaire pour un montant global estimé à 105 000 € HT
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel et l'échéancier de réalisation des travaux tels que présentés ci-dessus
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat, une subvention au taux maximum, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives inhérentes à cette décision
- **RETIRE** la délibération référencée DCM 2023-01-002 du 9 janvier 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire,
de CHAMPS Hubert



Le Maire,
GUIGNARD Paul



Envoyé en préfecture le 10/02/2023
Reçu en préfecture le 10/02/2023
Publié le 10 FEV. 2023 *SLO*
ID 037-213700586-20230206-DCM_2023_02_006-DE